

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE

Ref : 74138

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

**Arrêté fixant les tarifs 2023 de l'USLD rattachée
à l'hôpital Saint Jean à BRIARE**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005,

Vu le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 modifiant le décret n° 99-316 du 26 avril 1999,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

Vu le décret n°2006-422 du 7 avril 2006,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 6 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023.

Vu la convention tripartite pluriannuelle signée le 1^{er} octobre 2014,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1^{er} Pour l'exercice budgétaire 2023, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean, sis 31 Boulevard Loreau à BRIARE (45) sont autorisées comme suit pour la section hébergement :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	532 593,00	972 177,00
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	314 478,00	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	125 106,00	
Recettes	Titre III – produits de la tarification et assimilés	887 344,00	972 177,00
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	84 833,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 2 Les tarifs hébergement 2023 de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean à BRIARE sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- 64,51 € pour les personnes âgées de plus de 60 ans,
- 91,14 € pour les personnes âgées de moins de 60 ans,

Article 3 Pour l'exercice budgétaire 2023, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean de BRIARE sont autorisées comme suit pour la section dépendance :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	253 007,00	300 338,00
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	47 320,00	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	11,00	
Recettes	Titre II – produits de la tarification et assimilés	336 435,74	336 435,74
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit	36 097,74	

Article 4 Les tarifs dépendance 2023 de l'USLD rattaché à l'hôpital Saint Jean de BRIARE sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Groupe Iso Ressource 1 et 2 : 28,04 €,
- Groupe Iso Ressource 3 et 4 : 17,79 €,
- Groupe Iso Ressource 5 et 6 : 7,55 €,

Article 5 Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 6 Le Directeur général des services départementaux, le Président du directoire de l'hôpital Saint Jean sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **18 JUIL. 2023**
Pour le Président et par délégation,

Romarc GUYON
Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-sociale
Pôle citoyenneté et cohésion sociale

